

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1846.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1847.

*(Voir les Nos 195 et 152, session 1845-1846, et 52, session 1846-1847 de la
Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1847, à la somme de trois millions trois cent trente-huit mille six cent soixante-douze francs soixante-quinze centimes (3,338,672 fr. 75 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 18 Décembre 1846.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) LIEDTS.*

*Les Secrétaires,
(Signés) A. DU BUS.
J. VAN CUTSEM.*

(2)

Tableau du Budget général des Dotations.

NUMÉRO des ARTICLES.	Désignation des Dépenses.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	CHAPITRE I ^{er} .			
Unique	Liste civile (<i>Mémoire</i>).	2,751,322 75	»	2,751,322 75
	CHAPITRE II.			
Unique	Sénat	30,000 »	»	30,000 »
	CHAPITRE III.			
Unique	Chambre des Représentants.	395,450 »	»	395,450 »
	CHAPITRE IV.			
	<i>Cour des Comptes.</i>			
1	Membres de la Cour.	58,000 »	»	161,900 »
2	Personnel des bureaux.	71,000 »	»	
3	Matériel, dépenses diverses, loyer et appropriation de locaux provisoires.	16,900 »	12,000 »	
4	Pensions.	4,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.			3,338,672 75